

ment. Celui-ci, dont M. de Humboldt a fait l'histoire à l'Académie, est tombé le 14 juillet dernier à Braunau, en Bohême, et s'est divisé en plusieurs morceaux, dont deux pesaient respectivement 42 et 30 livres. L'aréolithe est sorti, selon l'usage le plus ordinaire, d'un petit nuage noirâtre. Le fragment du poids de 30 livres est tombé sur la cabane d'un pauvre laboureur, dont il a ensorcié et traversé le toit. Celui-ci se composait de paille et d'argile ; le bolide, tout brûlant qu'il était, n'a seulement carbonisé la paille, dont quelques bribes collées à sa surface ont pris seulement une teinte d'un jaune plus vif. D'ailleurs, il n'a pas tué le moins du monde les trois enfants du pauvre homme au beau milieu desquels il est tombé comme une bombe, et qu'il a seulement effarouchés ; de quoi tout le monde les excusera. Mais ce qui fait de cet aréolithe une rareté encore plus curieuse, c'est que l'analyse de sa substance, faite par M. Fisher professeur de chimie à Breslau, a donné outre les éléments ordinaires de ces produits, ce corps singulier qu'on n'a encore trouvé que dans les eaux de la mer, où il n'abonde pas précisément, du brôme, en un mot. Ce qui n'est pas fait, croyons-nous, pour éclairer le problème de ces météores. Il paraît d'ailleurs par les fragments que celui, dans son entier, était de forme sphérique. Véritable planète dans les règles, mais dont les parcellles présentent dans leur course ce léger inconvénient que l'astronome qui les découvre et qui les longue est exposé à les recevoir sur le nez. Et dans ce cas là, ce n'est pas la planète toute seule qui se casse.

X. Y. Z.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 4 FEVRIER, 1848.

L'Union des Canadas.

Nous empruntons à l'*Avenir*, excellent journal publié à Montréal, par une société de jeunes gens, un article extrait du *Mirror de Toronto*, organe des catholiques Irlandais libéraux du Haut-Canada. Cet article sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs, mérite les sérieuses réflexions des Bas-Canadiens. Pour aujourd'hui, nous nous contentons de reproduire cet écrit remarquable, réservant à un autre temps, l'expression de notre pensée sur l'importante question du *Rappel de l'Union* :

Adresse de M. PAPINEAU, aux électeurs du comté de Huntingdon.

« Nous avons lu avec le plus vif intérêt cette production de la plume de M. Papineau ; et nous n'hésitons pas à déclarer notre conviction qu'elle est, par son mérite littéraire, sa force intellectuelle, la clarté de ses prévisions et sa franche honnêteté, le document politique le plus ré-

marquable qui soit jamais émané d'un homme public en Canada.

M. Papineau refuse l'invitation des électeurs d'Huntingdon d'être leur candidat aux présentes élections ; mais en même temps il adresse au peuple du Canada, et à ses gouvernements, une leçon de gouvernement colonial, qui amènera dans l'esprit public des deux provinces un changement d'opinion plus complet que n'en a jamais effectué aucun chef populaire. Il déclare qu'il n'a aucune foi dans la possibilité de continuer l'Union de ces provinces ; qu'il n'a aucune confiance dans la pratique du gouvernement responsable, puisqu'elle doit être dirigée d'après des instructions et avec l'influence du gouvernement impérial, dans une province située comme la nôtre, avec un immense territoire, une grande diversité de mœurs et de coutumes, des intérêts divers et opposés, une ignorance des détails, et peu de disposition à acquérir une meilleure connaissance des besoins de chaque localité.

M. Papineau a parfaitement développé les convictions que dans notre propre pensée nous nourrissions depuis plusieurs années. Nous n'hésitons donc pas à dire qu'il nous semble démontré que l'union des deux provinces, si elle avait pour but de faire fonctionner harmonieusement des institutions libérales, est désormais une erreur avérée, et que, pour l'avantage mutuel de tous les intéressés, elles ne sauront être annulée trop tôt. Nous mettons au défi qui que ce soit qui connaisse les sentiments des habitants du Canada Occidental, sur tout ce qui se rapporte à des questions de gouvernement et d'administration, et en même temps les lois du Canada Oriental, de prouver qu'il soit possible de gouverner la Province-Unie avec la moindre chance de contenir en même temps les deux sections ; qu'il veuille bien assister à une demi douzaine d'élections faites dans le Haut-Canada ; qu'il y entende les invectives vociférées sans relâche par les candidats ministériels contre les canadiens-français, qu'il voit quel facile accès et quelle funeste influence ont sur les masses ces grossières, ces mensongères accusations et il jugera ensuite que nous n'avons dit que la stricte vérité. Oui, c'est notre ferme conviction que dix ans ne s'écouleront pas avant que la répétition constante de ces mensonges politiques, énoncés en un langage violent, adopté en vue d'exalter l'orgueil national et les haines nationales auprès du corps électoral, à ce degré, que la presque totalité des comtés et des bourgs du Canada Occidental seront changés et transformés en une troupe aveuglée de soi-disant conservateurs.

Les discours du procureur-général Sherwood et de M. Boulton, aux jours de l'ouverture et de la clôture de l'élection ici, sont des pièces d'une plus détestable fourberie politique, qu'il n'en est jamais sorti de la bouche d'hommes publics capables du plus mince degré de respect pour la vérité, du plus mince degré d'élevation de sentiment et de générosité nationale...

Il est absurde de supposer qu'aucun pays puisse être bien gouverné quand il l'est en opposition aux vœux et aux con-

victions de ses habitants. Peu importe quelle est la nature de leur foi politique, il faut que la volonté fixe de la majorité prévale tôt ou tard, c'est son droit ; ou bien elle devient mécontente. Dans le Haut-Canada nous avons une majorité apparente de conservateurs, c'est l'inverse dans le Bas-Canada. Les deux provinces sont aujourd'hui dans un antagonisme infiniment plus tranché, qu'elles ne l'étaient avant l'Union. Le cri de guerre du Haut-Canada est "à bas les français." Oui, même dans les localités les plus décidément réformistes, dans les comtés où prévalent le plus fortement les opinions appelées libérales, il n'est pas un représentant, à commencer par M. Baldwin et descendant jusqu'au colonel Prince, qui n'ait reçu des chocs galvaniques, des mauvaises influences électorales découlant d'ignobles appels aux antipathies nationales et aux préjugés religieux des électeurs dans notre Canada Occidental. Témoins ces clamours incessantes relatives à la loi passée pour la plus stricte observation religieuse du dimanche, ces allégés scandales et menées relativement aux dépenses encourues pour l'administration de la justice dans le Canada Oriental ; et relativement à dix autres sujets analogues. En 1844, M. Hincks ne perdit-il pas son élection dans Oxford, uniquement par suite d'appels faits aux préjugés des électeurs Presbytériens contre lui parcequ'il n'avait pas voulu insister à imposer au Canada Oriental catholique la rigidité des règles qu'ont adoptées pour eux-mêmes les Calvinistes, quant à l'observation du dimanche. La représentation réformiste entière du Haut-Canada peut finir par être expulsée de la vie publique, par un peu de persévérance chez ses adversaires à suivre cette sale et astucieuse politique.

Pour effectuer cet objet, il suffisrait de temps à autre d'introduire en parlement quelques projets de lois que l'on prétendra appliquer aux deux sections de la province, de lois que l'on saura être conformes aux vœux, aux préjugés populaires, à la volonté du Haut-Canada, tandis que sous tous les rapports elles répugneront au Bas-Canada. Nous sommes très assurés d'être en état par un si grossier artifice de métamorphoser, d'ici à cinq ans, tous les hommes religieux de toutes dénominations, autres que les catholiques, dans notre Canada Occidental, en conservateurs très servents. Et qui, ayant réfléchi sur tout ce que nous avons vu depuis cinq à six ans dans notre parlement provincial, prétendra que les tories ne voient pas très clairement le parti qu'ils peuvent tirer de ce vice de notre présente organisation politique ?

Il n'y a jamais eu un vol public commis plus effrontément que celui qui résulte de la loi emportée pour faire payer, à même le revenu général, les dépenses de l'administration de la justice dans le Canada Occidental, comme elles le sont dans le Canada Oriental. Néanmoins nous doutons que, même parmi les réformistes, nous puissions compter un homme entre mille qui voudrait convenir que ce vol est un acte injuste et impolitique.

Quand l'Union fut décrétée, le Haut-Canada était noyé dans sa dette, le Bas-